

La mixité sociale au sein des politiques du logement

Une révolution ?

ANALYSE



Toutes nos publications sont disponibles gratuitement :

- **En téléchargement**, depuis l'adresse Internet de notre ASBL :
www.cpcp.be/etudes-et-prospectives
- **En version papier**, vous pouvez les consulter dans notre Centre d'Archives et de Documentation situé :
Rue des Deux Églises, 41 - 1000 Bruxelles
02 238 01 69 - archives@cpcp.be

INTRODUCTION

Mixité sociale !? Que ça soit dans le secteur du logement public, au sein d'une commune, d'un quartier, d'une rue voire d'un logement, ces deux mots sont cités régulièrement depuis de nombreuses années. Perçu comme un élément important pour agir sur la crise du logement que traverse la Belgique actuellement, la mixité sociale serait une manière de favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale. Les pouvoirs publics semblent séduits par ce concept, raison pour laquelle on le retrouve au cœur des politiques du logement depuis plus de dix ans en Belgique. Fait rare dans notre pays, le concept de mixité sociale fait l'unanimité au sein de la classe politique.¹ Il est maintenant systématiquement intégré dans leurs déclarations.



Concept à la mode mais controversé, qui peut à la fois dire tout et son contraire, nous tenterons de découvrir ce qui se cache derrière. Comment se traduit-il au sein des décisions politiques ? Quels en sont les avantages mais également les freins ? Nous tâcherons à travers cette analyse d'apporter un regard critique sur ce concept.

¹ W. BERVOETS, M. LOOPMAN, *Diversité et discrimination dans le logement social : pour une approche critique de la «mixité sociale»*. Étude commanditée par le centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles : Stedenbouw en Ruimtelijke Planning (SteR), juin 2010. [En ligne :] http://www.unia.be/files/legacy/Mixite_FR_DEF.pdf, consulté le 29 août 2016.

I. MIXI...QUOI ?

La mixité sociale est une notion floue qui n'est pas des plus évidentes à comprendre. Comme le rappelait Frank Marchal, « elle est souvent confondue dans le langage courant avec *diversité* ou encore *brassage* »², des termes qui sont certes proches, mais qui peuvent avoir des connotations diverses en fonction du contexte où ils sont placés.³ Cependant, en matière politique, la définition de mixité sociale se précise quelque peu et renvoie à un mélange de personnes issues de catégories socioprofessionnelles différentes qui se côtoient et cohabitent ensemble dans des zones géographiques délimitées (région, ville, quartier, rue ou encore un complexe de logements).⁴ Cette définition renvoie donc à l'idée qu'elle engendre des quartiers hétérogènes où sont rassemblés sur un même territoire des habitants distincts par leurs revenus ou leurs origines.

“ Un mélange de personnes issues de catégories socio-professionnelles différentes qui se côtoient et cohabitent ensemble dans des zones géographiques délimitées. ”

1. Que constate-t-on ?

Si on en vient à parler de mixité sociale comme vecteur d'hétérogénéité au sein d'un territoire délimité, c'est aussi en raison de plusieurs constats différents.

– Relégation d'une population fragilisée dans des ghettos

Un premier constat, lié à la crise du logement, est la difficulté que rencontrent tant les populations fragilisées que la classe moyenne à accéder à un logement décent dans le domaine privé, que cela soit à la location ou à l'acquisition. Ces habitants se tournent alors vers les sociétés de logements publics ou

² F. MARCHAL, *La mixité sociale dans le logement public wallon : mythe ou réalité ?*, Bruxelles : CPCP, « Au quotidien », décembre 2010, p. 5.

³ « La mixité sociale, définition, échelle et conséquence », Base.d-p-h.info/fr (site pour une citoyenneté mondiale)

⁴ W. BERVOETS, M. LOOPMAN, *op. cit.*

d'autres logements parfois insalubres et/ou inadaptés à leur composition familiale. Ils sont alors relégués dans des quartiers à forte densité de logements sociaux ou dans des quartiers qui aujourd'hui regroupent une seule communauté. On parle alors de quartiers homogènes – occupés par une seule et même classe sociale, ou par une communauté bien précise, en général défavorisée –, nommés plus communément *ghettos*. Ces *ghettos* – terme à connotation péjorative qui définit des habitants ayant des difficultés de vivre et de ségrégation sociale dans un environnement dégradé⁵ – sont l'emblème de ces territoires de relégation.

– Mauvaise réputation du logement social

Un deuxième constat concerne les sociétés de logements publics. À la suite des « polémiques et affaires de corruption qui l'ont affecté ces dernières années »⁶, le logement social n'a plus bonne réputation auprès des citoyens. Cette réputation n'incite pas les classes moyennes à se tourner vers cet acteur public. En outre, elle induit auprès des autres populations une vision négative du logement social, voire du locataire social ; situation qui renforce la dualité entre les quartiers composés de logements sociaux et les autres.

– Dégradation des liens entre locataires

Les sociétés de logements publics sont également confrontées à plusieurs autres problématiques : en plus d'une augmentation des dossiers de candidatures, elles font face à la dégradation de la cohabitation entre habitants, notamment en raison d'une trop grande proximité des logements, souvent collés les uns aux autres.⁷ Face à cette situation, ces citoyens ne se côtoient que très peu et préfèrent rester cloîtrés chez eux. Cette concentration de plus en plus élevée de locataires fragilisés dans certains quartiers est accompagnée d'un affaiblissement du profil socio-économique des locataires sociaux comme privés.

⁵ Dictionnaire Larousse, <http://www.larousse.fr/>, consulté le 14 septembre 2016.

⁶ W. BERVOETS, M. LOOPMAN, *op. cit.*

⁷ *Idem.*

“ Les rencontres entre les habitants sont aussi favorisées par l’existence de lieux collectifs. ”

– Pas assez de lieux de rencontres

On constate par ailleurs dans nombre de ces quartiers un manque d’infrastructures collectives. Or, les rencontres entre les habitants sont aussi favorisées par l’existence de lieux collectifs comme des commerces de proximité, des salles communautaires qui permettent à différentes activités de s’y dérouler, ou encore des infrastructures sportives telles qu’un agora space, une salle de sport ou encore des espaces susceptibles d’organiser des activités extérieures (marches, vélo, running...). La proximité de ces lieux collectifs a toute son importance : la mobilité pour les habitants y étant facilitée, ces infrastructures sont plus fréquentées par ces habitants. On parle alors de mixité fonctionnelle pour contribuer également à améliorer le confort de vie des habitants et la mixité sociale.

« On a bien un espace extérieur de rencontres pour nos activités (du comité de quartier) quand il fait beau, mais en hiver on ne sait pas proposer grand-chose parce qu’on n’a pas de salle dans le quartier à disposition. » (Emmanuel, Ciney, janvier 2016)

Mixité fonctionnelle

Évoquée aussi dans la plupart des déclarations politiques urbaines, la mixité fonctionnelle est liée au concept de mixité sociale. L’une ne va pas sans l’autre. Appelée aussi mixité des fonctions ou mixité urbaine, l’idée serait d’avoir sur un territoire défini (un quartier par exemple), une diversité des fonctions (emploi, logements, commerces, écoles...). En opposition à la mono-fonctionnalité d’un quartier, le concept de mixité sociale part du constat que de nombreux quartiers souffrent d’un déséquilibre entre l’habitant et l’emploi et/ou encore l’habitant et les commerces et autres fonctions.⁸

⁸ « Mixité fonctionnelle : éléments de définition et repères historiques », in *La mixité fonctionnelle condition d’un renouvellement urbain durable ? Restitution de l’atelier technique de l’aire métropolitaine de Lille du 27 janvier 2015*, Lille : CERD-AML, « Les sentiers débattus de l’urbanisme durable », juin 2015, p. 4-5. [En ligne :] <http://en.calameo.com/books/0007497782ccd9af68165>, consulté le 14 septembre 2016.

...
La mixité fonctionnelle a plusieurs buts dont ceux d'attirer un large public qui n'est pas socialement typé par sa diversité de fonctions ou encore celui de réduire les consommations énergétiques mais aussi les temps de déplacement entre le domicile, le travail, les commerces et autres lieux de rencontres et d'activités. L'importance de cette facilité de mobilité, nous la percevons dans nos projets d'éducation permanente. La mobilisation des habitants se fait difficilement quand le lieu de rencontre est fort éloigné du lieu d'habitation, à moins qu'une navette soit proposée à ceux qui désirent s'investir dans le projet en question. À l'inverse, on remarque que lorsqu'il y a un lieu à proximité comme une salle communautaire, la mobilisation est plus facile, l'accès étant facilité par la proximité des fonctions. Cette approche de la mixité urbaine serait donc un moyen de favoriser la mixité sociale.

La difficulté d'accéder à un logement décent, la relégation dans des quartiers à forte densité de logements sociaux ou des quartiers *ghettos*, la mauvaise réputation du logement social ou encore le manque d'infrastructures collectives au sein d'un même quartier sont autant d'éléments qui incitent ces habitants à avoir un ressenti négatif pour leur quartier. Lors de nos ateliers d'éducation permanente dans des quartiers de logements sociaux, on observe une difficile mobilisation des habitants, ceux-ci préférant rester chez eux.

« Ce qu'on remarque, c'est que les habitants du quartier restent chez eux et ne cherchent pas à connaître leurs voisins. Quand est organisée une activité ou qu'est mise en place une action, c'est toujours le même petit groupe qu'on voit. Les autres habitants, on ne les voit pas. Je ne sais pas si c'est partout pareil ou si c'est le quartier qui fait ça... » (Joëlle, Chastre, octobre 2016)

En plus de ce repli sur soi, on remarque également qu'il existe chez ces mêmes habitants un sentiment d'insécurité vis-à-vis du quartier. De plus, l'image négative qu'ont les habitants extérieurs du quartier renforce le sentiment d'exclusion :

« C'est à avoir presque peur de dire qu'on habite dans ce quartier pour ne pas qu'on ait une mauvaise image de nous. De plus, il y a eu pas mal de vols dans le quartier ces temps-ci, ce qui ne me ras-

...

...
 sure pas et ne rassure pas les habitants alentours. Cette image ne donne pas toujours envie de sortir de chez soi... » (*Isabella, Liège, avril 2016*)

2. Quels sont les objectifs de la mixité sociale ?

À la suite de ces constats, que pourrait apporter la mixité sociale ? Selon l'étude menée en 2010 par le Centre pour l'Égalité des Chances (nouvellement rebaptisé Unia) sur la diversité et discrimination dans le logement social, les arguments de la mixité sociale au sein des politiques du logement seraient multiples :

- Éviter la création de ghettos de *logement pour pauvres* ;
- Favoriser la mobilité sociale et l'égalité des chances (accès à l'éducation, à la culture, à la formation, au sport...) ;
- Favoriser l'interaction sociale et renforcer la cohésion sociale ;
- « Améliorer le contrôle social et la cohabitation » ;
- Susciter l'émulation ;
- Améliorer l'image d'un quartier en tentant d'éviter la ghettoïsation ;
- Diminuer les exclusions et donc la fracture sociale.

Comme le fait remarquer le chercheur Mathieu Van Criekingen, aux yeux des responsables politiques, la mixité sociale est une sorte de solution miracle parée de « toutes les vertus » : elle doit « permettr[e] d'améliorer le sort des populations en place », « faire grimper les recettes communales », « apaiser le climat du quartier », etc.⁹ Mais qu'en est-il dans la réalité de tous les jours ?

⁹ S. FONTAINE, « L'éclairage d'un chercheur sur les concepts de mixité sociale et de gentrification. Entretien avec Mathieu Van Criekingen », *Les Échos du logement*, janvier 2016, p. 18.

II. USAGE DE LA MIXITÉ SOCIALE AU SEIN DE POLITIQUES DU LOGEMENT

Comment atteindre ces objectifs ? Comment la mixité sociale se transpose-t-elle au sein des décisions politiques ? Comme le rappelle Baudouin Massart, « pour les chercheurs, le meilleur moyen de tendre à la mixité sociale est le patrimoine »¹⁰. C'est donc tout naturellement vers la question du bâti que les politiques du logement concentrent leurs efforts.

1. Rénovation (urbaine/rurale) et nouveaux quartiers

Par rapport aux constats cités précédemment et à la situation des quartiers anciens populaires, un des premiers éléments concerne la rénovation de ces quartiers. Une des mesures prises par les décideurs politiques en Wallonie est liée aux sociétés de logements publics. L'idée serait d'augmenter le patrimoine des logements sociaux et de se pencher sur la répartition de ces habitations.

Une mesure politique a été prise pour inciter les communes wallonnes à atteindre 10 % de logements publics sur leur territoire. L'idée est d'avoir une plus grande répartition sur le territoire wallon, autrement dit une dissémination du logement social à travers une multiplication de petits projets.¹¹ L'objectif est double : (1) éviter la création de nouveaux quartiers composés uniquement de logements sociaux et (2) favoriser une mixité fonctionnelle. Il s'agit donc de donner la possibilité à des ménages précarisés de quitter leur quartier pour aller vers d'autres quartiers au profil socio-démographique plus aisé. On parle alors d'une **méthode exogène**. Cependant toutes les communes – en général les plus riches – ne veulent pas de ce type de logements sur leur territoire. En 2014, seules 40 communes sur 262 atteignaient les 10 %. Cette mesure n'assure donc pas une bonne répartition territoriale de logements sociaux.¹²

¹⁰ B. MASSART, « Du bon usage de la mixité sociale », *AlterEchos*, n°315, 13 mai 2011.

¹¹ *Idem*.

¹² B. MONNIER, « La mixité sociale, un concept galvaudé? », *Les Échos du Logement*, janvier 2016, p. 6-8.

Une autre méthode suivie dans le cadre de la politique du logement est celle d'une **mixité endogène**. À l'inverse de la mixité exogène, la démarche se situe au niveau du quartier et plus en-dehors. Pour Bernard Monnier, « cette quête de la mixité sociale, à l'initiative des décideurs, se situe davantage au niveau du quartier et dans le cadre d'une croyance que la mixité sociale imposée va permettre à des ménages précarisés de s'identifier aux habitants nouvellement installés suite à une démarche d'attraction résidentielle »¹³. Cette identification aux nouveaux arrivants permettrait aux personnes précarisées d'obtenir plus facilement un emploi, un diplôme... Mais l'insertion de ces logements dits *moyens* au sein des quartiers sociaux trouvent difficilement preneur – les citoyens répondant aux conditions d'admission ne souhaitent pas (pour une majorité) vivre dans un quartier social.¹⁴ Face à cette situation, on remarque que le logement public continue de souffrir d'une image négative. Cette vision péjorative du logement public, nous la remarquons fréquemment lors des discussions de groupe en éducation permanente. Que ce soit en Région wallonne ou en Région bruxelloise, les constats sont similaires.

« Ce n'est pas toujours évident de dire que je suis locataire d'un logement social. Les personnes extérieures nous voient comme des personnes à problèmes. Pourtant je travaille, je donne un coup de main à mes voisins et j'aime participer aux activités du quartier qui y sont organisées. » (Eric, Liège, mai 2016)

Avec ces deux méthodes, on remarque que le débat sur la mixité sociale ne se situe pas uniquement au niveau du respect d'un pourcentage de logements publics sur l'ensemble du territoire communal et que la question de la mixité sociale ne doit pas être abordée à travers le seul secteur du logement social. Pour Bernard Monnier, le questionnement sur la mixité sociale doit se situer au niveau du quartier.

¹³ B. MONNIER, *op. cit.*, p. 7.

¹⁴ S. FONTAINE, « Témoignage sur la place du logement moyen dans les politiques de logement public. Entretien avec André Pire », *Les Échos du Logement*, janvier 2016, p. 10.

Projet Quartiers Nouveaux

Fin 2015, le Gouvernement wallon a lancé son projet de Quartiers Nouveaux. En raison notamment de la poussée démographique, afin d'assurer un développement territorial durable de la Wallonie et de favoriser la qualité et le cadre de vie des citoyens, le Gouvernement souhaite mener une politique territoriale visant la rénovation/renouvellement de quartiers existants comme la création de nouveaux quartiers.

Sur la base d'un référentiel, un appel à participation a été lancé aux communes wallonnes. Ce référentiel a été créé dans le but de mener une réflexion qui dépasse le seul enjeu résidentiel et le bâti¹⁵, la mixité sociale et fonctionnelle étant un des points de ce référentiel.

En juin 2016, dix projets ont été retenus. 10 000 nouveaux logements devraient voir le jour. La création de ces quartiers nouveaux s'intègre dans une démarche participative.

III. COMMENT ?

Rénover les quartiers, construire de nouveaux quartiers dans le but de favoriser la mixité sociale, oui mais pas n'importe comment ! Pour beaucoup de chercheurs, la mixité sociale n'est pas naturelle, elle ne se décrète pas.¹⁶ Elle doit s'organiser. Que ce soit pour les rénovations de quartiers existants ou pour la création de nouveaux quartiers, il est important de penser le projet en prenant compte des données du site, du quartier et des alentours, ainsi que les besoins réels des habitants et pas uniquement en termes de mélanges ou de dispersion.¹⁷ « Le territoire et la manière dont les lieux de vie sont aménagés

¹⁵ Référentiel Quartiers Nouveaux, Namur : SPW DG04, s.d. [En ligne :] http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/QuartiersNouveaux/assets/documents/referentielQN.pdf, consulté le 17 novembre 2016.

¹⁶ W. BERVOETS, M. LOOPMAN, *Diversité et discrimination dans le logement social : pour une approche critique de la «mixité sociale»*. Étude commanditée par le centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles : Stedenbouw en Ruimtelijke Planning (SteR), juin 2010. [En ligne :] http://www.unia.be/files/legacy/Mixite_FR_DEF.pdf, consulté le 29 août 2016.

¹⁷ Exposé d'Omer Laloux au colloque logement du CPCP 2014.

ont un impact direct sur la qualité de vie de chaque personne. »¹⁸ On est donc au-delà du bâti, mais bien sur une réflexion d'un projet urbanistique réfléchi dans le but de favoriser la cohésion sociale, la convivialité, la participation citoyenne, le vivre ensemble et donc tendre à la mixité sociale.

“ La diversification de la population au sein d'un quartier implique des situations personnelles différentes. ”

1. Des besoins différents

La diversification de la population au sein d'un quartier (âge, statuts, situation financière...) implique des situations personnelles différentes et donc des besoins spécifiques et diversifiés en matière de logement. Une famille monoparentale aura d'autres besoins qu'une personne âgée vivant seule, comme un couple avec de jeunes

enfants aura d'autres besoins qu'une personne avec un handicap moteur. Il est donc important de diversifier l'offre de logements afin de répondre à tous ces besoins. Par offre de logements, on peut entendre locatif comme acquisitif, privé comme social, adaptés comme adaptables, intergénérationnels ou encore habitats groupés...

2. La qualité du logement

La seule diversification de l'offre de logements est cependant insuffisante pour agir sur la qualité de vie des citoyens. La qualité du logement peut aussi avoir un impact positif sur la qualité de vie des citoyens.¹⁹ Un logement de qualité dans un environnement de qualité donne un cadre où l'épanouissement personnel est possible et où les relations entre habitants sont respectueuses, équilibrées ou encore stimulantes.

Ce que fait une société pour ses habitants a toute son importance. En effet, ce qu'elle fait pour ses citoyens dans le but de tendre vers une qualité de vie peut aider à produire des sentiments de dignité, d'entraide et de solidarité, voire de justice entre les habitants et donc contribuer à une meilleure interaction sociale.²⁰

¹⁸ Référentiel Quartiers Nouveaux, *op. cit.*, p. 65.

¹⁹ W. BERVOETS, M. LOOPMANS, *op. cit.*

²⁰ O. LALOUX, « La mixité sociale dans les logements publics », intervention lors du colloque L'accès au logement, *fenêtre sur la vie*, La Marlagne : CPCP, 14 novembre 2014.

3. Les relations sociales

Le terme *logement* définit la sphère privée, donc l'intérieur, le lieu où chacun vit. Cependant, au-delà du logement, il y a l'habitat. Si le logement définit l'intérieur et est donc défini par des caractères intrinsèques (superficie, âge, salubrité...), l'habitat se définit de l'extérieur. Le logement « est forcément situé quelque part, placé dans un contexte externe, un certain habitat, un environnement qui possède des attributs physiques, économiques, sociaux et culturels »²¹. Pour Nicolas Bernard, la qualité du logement ne se réduit donc pas uniquement à sa salubrité ou à son accessibilité (financière...), mais est aussi liée à d'autres paramètres comme l'environnement, la dynamique de quartier, les services publics, les infrastructures, les rapports de voisinage...

« J'habite dans une rue calme et multiculturelle où tout le monde se connaît. On fait chaque année la fête des voisins, ce qui permet de se revoir tous et d'accueillir les nouveaux habitants s'il y en a. »
(*Bagdad, Bruxelles, septembre 2016*)

« Mon appartement est situé dans un quartier bruyant. Il y a des gens qui traînent dans le quartier, qui boivent et se droguent. Nous, les habitants, on préfère rester chez nous plutôt que de sortir. On ne se connaît pas entre voisins. » (*Hanane, Bruxelles, septembre 2016*)

La qualité dépend de la possibilité qu'ont les habitants de développer des relations qui les intègrent au sein de leur quartier, et donc de la société, mais également de la manière dont ils sont soutenus face aux obstacles et difficultés. L'habitat a donc des conséquences positives ou négatives sur l'occupant en fonction des paramètres développés. Pendant nos ateliers d'éducation permanente, on remarque que c'est le quartier, la proximité avec les commerces, les transports, les écoles ou encore les parcs qui font partie des critères les plus importants dans la recherche d'un logement.

²¹ N. BERNARD, « La pauvreté dans son rapport à l'espace : l'introuvable mixité sociale ? », *Pensée plurielle* 2007/3, p. 51-58. [En ligne :] <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-3-page-51.htm>, consulté le 16 août 2016.

« J’aimerais avoir un logement décent, c’est sûr, mais j’ai besoin aussi de me plaire dans mon quartier, qu’il soit dynamique, qu’il y ait des commerces à proximité, que mes enfants puissent aller dehors sans que j’aie à me tracasser... » *(Naomie, Bruxelles, octobre 2016)*

4. Le rôle des acteurs de terrain

Dans cette optique, la présence d’acteurs de terrain comme les comités de quartier, les associations, les régies de quartier, les maisons de quartier, les maisons de jeunes... est un élément qui favorise une dynamique de mieux vivre ensemble et contribue à plus de cohésion sociale au sein du quartier. Au-delà d’activités proposées par ces associations/institutions, les habitants eux-mêmes désireux de mettre en place une action dans le quartier peuvent passer par elles afin d’avoir un soutien/une aide. Tous ces éléments, et notamment le travail de partenariat sur le long terme entre les différents acteurs, est un plus pour mettre en place une (nouvelle) dynamique de quartier.²²

« Comme le comité de quartier est nouveau, nous avons besoin d’acteurs/d’associations qui peuvent nous soutenir dans nos démarches, nos actions et nous faire connaître dans le quartier. » *(Anne, Chastre, octobre 2016)*

IV. UN CONCEPT CRITIQUÉ

1. Inexistence de données empiriques

La mixité sociale est une notion critiquée, notamment parce qu’il n’y a pas de données empiriques sur le sujet. Pour Nicolas Bernard, le bienfait de la mixité sociale « repose tout entier sur la croyance d’une intégration automatique des allochtones par le simple effet d’une cohabitation plus ou moins

²² Lire à ce propos C. MARCUS, *Le journal de l’Arsouye... Une démarche d’éducation permanente ?*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », décembre 2016.

sée avec les nationaux »²³. Que ça soit dans le cas d'une mixité endogène ou d'une mixité exogène, les méthodes semblent ne pas atteindre leur but initial. Les familles qui ont été invitées à quitter leur quartier pour s'installer dans un nouveau quartier grâce à une aide financière ne se sont pas pour autant insérées dans le quartier, mais ont tendance au contraire à rechercher la compagnie de leurs semblables. Dans la même idée, il n'y a pas d'études ni de données précises sur le fait que les habitants venus s'installer dans un quartier précarisé interagissent avec les occupants plutôt que de simplement partager le même espace.²⁴

2. Confondre distance sociale et distance spatiale

Un autre point critiqué de la mixité sociale est le fait de penser que la rénovation spatiale serait un moyen de lutter contre les inégalités sociales. Celles-ci auraient une dimension spatiale puisqu'à partir d'un pays, d'une région, d'une rue, d'un territoire géographique délimité on peut trouver dans ces espaces une répartition inégale des ressources (sociales...). « En somme il serait possible de soigner le social en intervenant sur le spatial. »²⁵ « Sous cet angle, les questions sociales relèveraient d'abord de problèmes de configurations spatiales, appelant donc à une recette imparable : pour traiter les questions sociales, il faut transformer l'espace. »²⁶ Cependant, c'est une pensée magique qui confond distances sociales et distances spatiales. Selon Mathieu Van Criekingen, cette méthode impliquerait des opérations d'exclusion et de restriction d'accès à des quartiers pour des populations précarisées qui seraient obligées d'aller vers d'autres espaces et ainsi les arracher à un environnement où ils ont leurs habitudes. On va alors vers un risque de discrimination pour ces populations puisque cette démarche impliquerait de partir de l'espace et de sa constitution, plutôt que de partir des besoins de la population déjà présente dans le quartier.

²³ N. BERNARD, « La pauvreté dans son rapport à l'espace : l'introuvable mixité sociale ? », *op. cit.*, p. 57.

²⁴ B. MONNIER, « La mixité sociale, un concept galvaudé ? », *op. cit.*, p. 7.

²⁵ M. VAN CRIEINGEN, « Déplacer les pauvres pour réduire les inégalités ? », *Observatoire belge des inégalités.be*, 25 mai 2015. [En ligne :] <http://inegalites.be/Deplacer-les-pauvres-pour-reduire>, consulté le 2 septembre 2016.

²⁶ *Idem.*

3. Terme à connotation négative

La mixité sociale apparaît à travers des termes tels que *discrimination, inégalités, exclusion* ou encore *ségrégation*. C'est donc une notion à connotation négative pour laquelle on cherche à améliorer les niveaux de revenus, de scolarité... essentiellement dans les quartiers défavorisés. Peu de chercheurs et de politiques s'interrogent sur la démarche inverse, c'est-à-dire développer la mixité sociale au sein des quartiers aisés.

La mixité sociale serait dès le départ considérée comme quelque chose d'acquis. Cette mixité risquerait alors d'être déséquilibrée lorsqu'il y a la présence d'un nombre élevé de personnes de même origine, de même communauté ou encore de même condition sociale. « L'absence de mixité, lorsqu'elle est constatée dans un quartier, est dès lors marquée négativement dans la plupart des cas. »²⁷

“ Il ne s'agirait plus ici d'investir dans l'attractivité du quartier mais plutôt dans l'attachement au quartier. ”

4. Partir de l'attachement au quartier plutôt que de son attractivité

D'autre part, un quartier dit populaire a des demandes sociales qui portent sur la qualité du logement, les écoles, les services publics. De ce constat, on part du principe que ces demandes seront satisfaites si une population de classe moyenne vient s'y installer. Plusieurs chercheurs partent du postulat que les mesures endogènes et exogènes ne fonctionnent pas et s'interrogent sur ces mesures qui peuvent parfois être peu en phase avec la préoccupation des habitants. À partir de cette observation, il faut se demander s'il ne serait pas plus utile de procéder de manière inverse en partant des attentes et besoins des habitants ? Il ne s'agirait plus ici d'investir dans l'attractivité du quartier mais plutôt dans l'attachement au quartier à travers la création d'écoles et de logements de qualité, mais également dans une dynamique de déve-

²⁷ B. MONNIER, « La mixité sociale, un concept galvaudé ? », *op. cit.*, p. 7.

loppement et de valorisation du quartier, avec l'aide d'associations et/ou d'acteurs de terrain. La démarche associative, en ce compris la démarche d'éducation permanente, va dans ce sens. C'est en partant des habitants eux-mêmes, et en dégagant avec eux leurs besoins, qu'on peut agir efficacement sur l'attachement à un quartier. C'est à partir de là que des actions citoyennes (réduction des déchets, embellissement du quartier, journal de quartier...) peuvent se mettre en place.

CONCLUSION

Au départ, parties dans l'optique de réduire les inégalités sociales et ainsi favoriser la cohésion sociale, les mesures de mixité sociale étaient basées sur la répartition des classes sur un territoire. La question du bâti et par la suite d'un projet urbanistique réfléchi sont au cœur des réflexions. Avec le recul, pour que les mesures soient adaptées aux réalités de terrain, les chercheurs parlent petit à petit de la mise en place d'un projet communautaire où l'occupant du quartier est au cœur du projet.

La notion de participation est donc un point essentiel à la mise en place de ce projet. La communication de ce type de projet et l'implication des habitants a toute son importance. Ce sont les habitants qui connaissent le mieux la situation vécue et les besoins nécessaires (manque de transports en commun, de ralentisseurs, besoins en matière de places d'accueil pour la petite enfance ou d'habitat intergénérationnel...). Au-delà donc de cette mixité de population, l'accent est mis sur l'importance d'investir ces quartiers sur le plan socio-culturel et économique. Dans le cadre d'un projet tel que celui-là, la mixité sociale n'est pas un élément exclusif, mais bien un élément parmi d'autres.

Partir d'un projet communautaire et restant sur le principe que la mixité sociale est un élément non exclusif, on peut s'interroger sur la finalité de la mixité sociale dans les quartiers. Dans ce sens, ne devrions-nous pas réfléchir au sentiment d'attachement au quartier avant de penser mixité de population ? Le quartier tout comme l'habitation fait partie d'un tout, qu'en est-il des interactions entre les quartiers eux-mêmes ?

POUR ALLER PLUS LOIN...

- BERVOETS W., LOOPMAN M., *Diversité et discrimination dans le logement social : pour une approche critique de la «mixité sociale»*. Étude commanditée par le centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles : Stedenbouw en Ruimtelijke Planning (SteR), juin 2010.
[En ligne :] http://www.unia.be/files/legacy/Mixite_FR_DEF.pdf
- DAGNIES J., *Créer les villes nouvelles les plus humaines d'Europe*, Bruxelles : CEPESS, « Inspirer l'action », février 2014.
[En ligne :] <http://www.cepess.be/wp-content/uploads/2015/11/Nouvelles-Villes-etude-cepess-2014.pdf>
- MARCUS C., *Le journal de l'Arsouye... Une démarche d'Éducation permanente ?*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », décembre 2016.
- VAN CRIEKINGEN M., DE KEERSMAECKER M.-L. (dir.), *Entre relégation et risques de gentrification : étude des recompositions territoriales et démographiques des villes wallonnes et de leurs impacts sociaux. Contribution au rapport final subvention 2012-2013*, Namur : Région wallonne, Conférence permanente du Développement territorial (CPDT), octobre 2013.
[En ligne :] http://bib.urbagora.be/IMG/pdf/201310_CPDT_Gentrification_dans_les_villes_wallonnes.pdf

Auteure : Julie Fanovard

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

« Mixité sociale ». L'expression est régulièrement mise en avant dans les politiques du logement. La mixité sociale serait une manière de diminuer les exclusions et de favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale. Concept controversé qui peut à la fois dire tout et son contraire, comment la mixité sociale se transpose-t-elle au sein des décisions politiques ? Quels en sont les avantages et les freins ?

Cette analyse tente d'apporter un regard critique sur un concept en vogue.



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles
02 238 01 00 – info@cpcp.be